083-218301539-20180924-2018-093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018 Affichage : 27/09/2018

N° D'ORDRE : 2018-095

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers En exercice : 29 Présents : 21 Pouvoirs : 05

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Pouvoirs: 05
Excusés: 01
Absents: 02
Qui ont pris part
à la délibération: 25

<u>Date de convocation</u> : 18 Septembre 2018

Etaient présents: M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h51, participe à compter du point n°6) - Mme ROURE Simone - M. BLANC Romain - M. LHOMME Bernard – M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette – Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure – Mme MATHIVET Séverine - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno - M. PAPINIO Raoul - M. CORNU François.

<u>Pouvoirs</u>: Mme GIOVANNELLI Marie-France à M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie à M. BALLESTER Alain – M. CHAMBELLAND Michel à Mme MONTAGNE Françoise - Mme BALS Fabienne à M. MARIN Michel - Mme LABROUSSE Sylvie à M. HOEHN Gérard -

Absents: Mme LEVY Séveryn - M. POUMAROUX Jean.

Excusé: M. KUHLMANN Jean.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DES DEPENSES RELATIVES AUX FRAIS DE GESTION ET D'ENTRETIEN DU SITE DE LA COUDOULIERE – PROPRIETE L'ERMITAGE

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental d'un montant de 9 500 €, dans le cadre des dépenses relatives aux frais de gestion et d'entretien du site de la Coudoulière – Domaine l'Ermitage.

Le Conseil municipal délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière au Conseil Départemental d'un montant de 9 500 € dans le cadre des dépenses relatives aux frais de gestion et d'entretien du site de la Coudoulière – Domaine de l'Ermitage.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 26 Septembre 2018, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT